

DESTINATAIRES :

Éric Scheer
Préfecture (2 exemplaires)
Site internet www.kunheim.fr
DNA
L'ALSACE
Affichage (4 exemplaires)

Nos Réf. : ES/CI

Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 9 novembre 2017

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 9 novembre 2017, à 20 heures 30, sous la présidence de Eric Scheer, maire, en présence de 14 membres.
Absents : Bernard Bahls, Didier Weisheimer, Yannick Heintz, Virginie Laissus.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017 **est approuvé à l'unanimité** des membres du conseil.

2. Réhabilitation de l'école élémentaire : validation d'avenants

Le conseil municipal approuve deux avenants aux marchés de travaux pour la restructuration du bâtiment de l'école élémentaire.

- **Lot 12** – avenant 1 : peintures intérieures – entreprise ADANA de Ruelisheim
 - ⇒ Cause : application d'un enduit intérieur sur les murs, après enlèvement du revêtement plastique épais existant
 - ⇒ Montant initial du lot 12 : 24 277,54 € HT
 - ⇒ Incidence financière : plus-value de 4 050 € HT soit + 16,68 %
 - ⇒ Nouveau montant du marché : 28 327,54 € HT
- **Lot 14** – avenant 1 : chauffage, ventilation, sanitaires – entreprise LABEAUNE de Sundhoffen :
 - ⇒ Cause : extraction des chaudières et vannes et dépose des vannes amiantées
 - ⇒ Montant initial du lot 14 : 117 557,55 € HT
 - ⇒ Incidence financière : plus-value de 4 880,00 € HT soit + 4,15 %
 - ⇒ Nouveau montant du marché : 122 437,55 € HT

ce qui porte le montant des travaux de la réhabilitation de l'école à 815 738,01 € HT (792 678,03 € : montant initial), soit 978 885,61 € TTC.

3. Déploiement du réseau de fibre optique : conventions de servitude

Le conseil municipal **valide** deux conventions de servitude pour permettre l'installation de deux sous-répartiteurs optiques installés respectivement dans la cour de l'atelier municipal et dans l'espace vert de la rue du Giessen près de l'intersection avec la rue de Casteljaloux.

4. Baux ruraux et précaires : actualisations

Le conseil municipal **maintient** le prix unitaire à l'are à 1,20 € au titre des baux ruraux et précaires pour l'année culturelle 2017/2018 et **approuve** deux modifications dans le détail des terres données à bail pour l'année culturelle 2017/2018.

5. Crédits de Noël et participations diverses : fixation des montants

Le conseil municipal **fixe**, pour une durée de trois ans, le montant individuel des crédits de Noël et les participations de la commune au titre des écoles, des permanences au Centre de Secours et les taux journaliers pour les accueils de loisirs sans hébergement.

6. Créances irrécouvrables : admission en non valeurs

A la suite d'une décision d'effacement de dette dans le cadre d'une procédure de surendettement, le conseil municipal **accepte** l'admission en non-valeur d'une créance de **397,53 €**.

7. Indemnité de conseil de la trésorière municipale

Le conseil municipal **attribue** l'indemnité de conseil annuelle au taux maximal de 100 %, à Madame Christine Veillard à compter du 1^{er} janvier 2017 pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

8. Entretien des routes départementales en traverse d'agglomération : convention de répartition des charges entre la commune et le Département

Le conseil départemental a la charge de l'aménagement et de la conservation des routes départementales. En agglomération, cette compétence de principe est partagée avec les communes.

Le conseil municipal **approuve** les termes d'une convention de répartition des charges entre le Département et la Commune.

9. Communauté de communes Pays-Rhin-Brisach : projet de modification des statuts

La com com Pays-Rhin-Brisach devra exercer, à compter du 1^{er} janvier 2018, au moins 9 des 12 groupes de compétences fixés à l'article L5214-23-1 du CGCT pour être éligible à la dotation globale de fonctionnement bonifiée.

Le conseil municipal, **approuve** le projet de modification des statuts suivant :

4.2.6 Création et gestion de maison de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce projet est présenté aux conseils municipaux des communes membres lesquels disposent de 3 mois pour se prononcer à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou 2/3 de la population représentant la moitié des communes).

10. Communauté de communes Pays Rhin-Brisach : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC)

Depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques, relèvent de la seule compétence de la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach.

Lors de chaque transfert de compétences d'une commune vers un établissement public de coopération intercommunale, la CLECT doit procéder à une évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

Le conseil municipal, **approuve** la répartition des charges transférées et leur contre-partie financière telles que proposées et qui impactent les 4 communes suivantes : Biesheim, Rumersheim-le-Haut, Volgelsheim et Wolfgantzen.

11. Déclarations d'urbanisme

Claude Hermann rend compte des dossiers d'urbanisme examinés lors de la réunion de la commission technique du 9 novembre 2017.

les demandes de permis de construire de :

- o **Alain Philippi** pour une piscine enterrée au 5 rue du Canal, en zone UB,
- o **Arsène Cayre** pour un garage au 6 rue des Tulipes, en zone UC,
- o **Thierry Brenna** pour deux maisons accolées au 88 rue Principale en zone UC, surfaces de plancher de 251,88 m², COS de 0,37 pour un COS maximal de 0,5.

les déclarations préalables déposées par :

- o **Marc Rieffel** pour une piscine au 2 rue Hinterdorf,
- o **Florian Schmitt** pour une création de nouvelle ouverture de garage au 26 rue Principale.

12. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales

Commissions communales

23.09.17	D. Gault	Journée citoyenne
28.09.17	D. Gault	Commission périscolaire
16.10.17	D. Gault	Commission fêtes des aînés
09.11.17	C. Hermann	Commission technique et urbanisme

Structures intercommunales

11.09.17	E. Scheer	CCPRB - conseil communautaire
21.09.17	E. Scheer	CCPRB – commission PLUI
02.10.17	E. Scheer	CCPRB - conseil communautaire
05.10.17	E. Scheer	SIAEP
09.10.17	E. Scheer	CCPRB – réunion « gérer l'après Fessenheim »
10.10.17	D. Gault	CCPRB - Commission périscolaire – petite enfance
19.10.17	C. Hermann	Réunion VIALIS
23.10.17	E. Scheer	CCPRB – commission mutualisation - matériel
24.10.17	E. Scheer	SIVU du Giessen
30.10.17	J.K. Ritzenthaler	CCPRB – réunion PLUI
02.11.17	E. Scheer	SYMAPAK – comité directeur
06.11.17	E. Scheer	CCPRB - conseil communautaire
08.11.17	E. Scheer	SIVU du Giessen - GEMAPI
09.11.17	J.K. Ritzenthaler	CCPRB – commission mutualisation - services

13. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) le maire informe les conseillers :

- **Droit de préemption** : Eric Scheer informe les conseillers qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
 - Un terrain bâti sis rue du Nord
 ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation.
- **Liste des marchés supérieurs à 1 000 € HT, passés depuis le 1^{er} septembre 2017** :

N°	Titulaire	Objet	Montant € HT	Montant € TTC
1	AMD	EM - ALIM ELECTRIQUE SALLES PROVISOIRES	2 279,00	2 734,80
2	ALSACE MICRO SERVICES AMS	SALLE CONSEIL - VIDEO PROJECTEUR	2 248,00	2 697,60
3	ADEQUIP	SDS - CLOISON GRILLAGEE	1 590,00	1 908,00
4	ENT AT OUTILS	BROYEUR GEO ECO19	1 333,33	1 600,00
5	AMIKAL DESIGN	JC - TEE SHIRT	1 202,74	1 443,29
6	MISTRALCOM	MAIRIE - TELEPHONIE	2 218,00	2 661,60

14. Divers

a) Calendrier :

- Cérémonie du **11 novembre 2017 à Kunheim à 9 heures 30**
- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 7 décembre 2017**

b) Informations diverses :

- Le Conseil d'Administration du CDG 68 a rejeté notre demande de remboursement en tout ou partie des indemnités versées à un agent inscrit à une action de formation dans le cadre d'un reclassement professionnel.
- A la suite de la vérification des comptes de gestion de la commune de Kunheim les trésoriers Thomas Hueber et Thierry Jehan ont fait l'objet d'un arrêté de décharge définitive au titre de l'exercice 2015.
- Point de situation concernant le bar « la vieille pompe »
- Panneaux d'entrée de village en alsacien : afin de bénéficier de la subvention allouée par la Région, le conseil municipal **valide** le principe de la pose de panneaux bilingue aux entrées de l'agglomération. Le taux de participation est de 70 % dans la limite du montant maximum de 5 000 €.
- Emprunt : le Maire **informe** les conseillers que, conformément à la délégation accordée par le conseil, il va lancer une consultation pour un emprunt.

Fait à Kunheim, le mardi 14 novembre 2017,
le maire,



 Eric Scheer.